

VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 31 JANVIER 2023

PT/BM

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 23 Janvier 2023, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 31 JANVIER 2022 à 20 h**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

ETAIENTS PRESENTS : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 - SANTAIS Béatrice	8 - GRANDCHAMP Brigitte	15 -	22 -
2 - Yves PAVILLET	9 - MUNIER Yannick	16 - CROZET Irène	23 - NOUAIS Jérôme
3 - VITTON-MEA Emilie	10 - FAVRE Michelle	17 - ROCHER Lakshmi	24 -
4 - BUISSON André	11 - BRUNET Didier	18 - DURET Stéphanie	25 -
5 - CONAND Anne	12 - COMPOIS Sylvie	19 - CHEVROT Vincent	26 -
6 - FAUCONET David	13 -	20 - HAND Fabrice	
7 - PIAGET Chantal	14 - PITTNER Franck	21 - BRUAND Thierry	

Excusés : Thierry CORTADE (pouvoir à André BUISSON) ; Philippe GOLEC (pouvoir à Jérôme NOUAIS) ; Mohamed FETTAH (pouvoir à Emilie VITTON-MEA) ; Alexia CEFALU (pouvoir à Michelle FAVRE) ; Yannick MARANDET (pouvoir à David FAUCONET) ; Lucie TEIXEIRA (pouvoir à Anne CONAND) ;

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme NOUAIS

N° 31-01-2023/5

CONVENTION DE CO-FINANCEMENT – Poste « manager de commerce »

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

Le programme « Petites Villes de Demain » est un programme d'actions porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires qui vise à :

- Redynamiser les communes de moins de 20 000 habitants et leurs intercommunalités exerçant des fonctions de centralité et présentant des signes de fragilité ;
- Constituer de véritables territoires d'équilibre, en répondant aux objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement ;
- Accompagner les territoires en fonction de leur projet de territoire, dans une logique de différenciation.

Le 2 novembre 2020, les communes de Montmélian, Valgelon-La Rochette et Saint-Pierre-d'Albigny ont présenté individuellement, auprès de la Préfecture de Savoie, leur candidature au programme « Petites Villes de Demain », soutenue chacune par la Communauté de communes Cœur de Savoie, au travers d'une lettre de soutien. Lors du déploiement du programme, la Préfecture de la Savoie a retenu ces trois candidatures, en les regroupant au sein d'un trinôme coordonné par la Communauté de communes Cœur de Savoie.

Lors de sa séance du 17 mai 2021, le conseil municipal a approuvé l'engagement de la commune dans le programme Petites villes de demain et autorisé la signature de la convention d'adhésion.

Dans le cadre de ce dispositif, la Caisse des Dépôts et Consignations apporte également un soutien en ingénierie pour donner aux collectivités les moyens d'animer une mission en appui aux commerces et à l'artisanat, par le recrutement d'un « manager de commerce ».

Le plan de financement de ce poste, porté par la Communauté de Communes Cœur de Savoie, est le suivant :

Dépenses annuelles		Recettes annuelles	
- Salaire et traitements	43 000 €	- Cœur de Savoie	10 000 €
- Frais de missions	500 €	- Montmélian	5 000 €
- Matériel de mission (ordinateur et téléphone)	1 500 €	- Valgelon-La Rochette	5 000 €
		- Saint-Pierre- d'Albigny	20 000 €
		- Banque des territoires	
	45 000 €		45 000 €

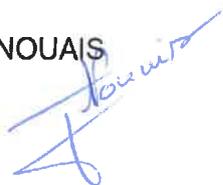
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention jointe, à intervenir entre la communauté de communes Cœur de Savoie et les communes de Saint-Pierre d'Albigny, val Gelon-la Rochette et Montmélian dont l'objectif est de mutualiser ce poste de manager de commerces, et d'autoriser Mme le Maire à la signer.

AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance

Jérôme NOUAIS



Le Maire

Béatrice SANTAIS

